



Rappel à la loi et casier judiciaire

Par **pomtam**, le **01/03/2009** à **23:48**

Alors voilà mon problème, je suis étudiante (19 ans) en médecine et pour pouvoir continuer mon cursus, je dois avoir les bulletins n 2 et 3 vierges. Mais voilà qu'une ridicule idée me passe par la tête la dernière fois et me voilà prise en flagrant délit de contrefaçon...rnN'ayant jamais eu de problème avec la justice, l'affaire a été classée sans suite malgré la plainte de la marque. Et voila que je m'en sors avec un simple rappel à la loi. D'où ma question, est ce qu'il figurera dans mon casier judiciaire? et si oui sera t il effacé un jour? et si non est il possible de demander au procureur de me l'effacer ou au moins de tout transferer sur mon bulletin n 1 ? Combien de temps dois je attendre avant de lui envoyer un courrier?rnEt tout cela signifie bien que je suis tranquille malgré la plainte portée par la marque?rnEn tout les cas j'ai bien compris la leçon...rnrnmerci pour vos réponses!!!

Par **frog**, le **02/03/2009** à **00:24**

[citation]est ce qu'il figurera dans mon casier judiciaire?[/citation]rnNon. :-)

Par **pomtam**, le **02/03/2009** à **00:41**

:) ouf merci!